



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt quatre, le dix décembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 22
Pouvoirs : 5
Absent : 0

Date de la convocation : 4 décembre
2024

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BARREAU Mireille, MINEREAU Dominique, GARNIER Béatrice, DUFFAULT Laurent, GAUTHIER Guillaume, BEUGIN Valérie, VERDUZIER Jean-Bernard, VERDUZIER Kevin, GABIGNON Christophe, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, GOHIER Monique, PIAULET Christine, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, SULLI Bruno, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
BIOTTEAU Dany représenté par D CHALLOT
DUFFAULT Tetyana représentée par L DUFFAULT
MASSONNEAU Bruno représenté par B SULLI
ROBIN Nadia représentée par C PIAULET

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°140

Rapporteur : Christian MICHAUD

OBJET : FERMETURES DE POSTES AU 1ER JANVIER 2025

Le conseil municipal est informé qu'il convient de procéder à la fermeture trois postes suite à des demandes de disponibilité :

- 1 poste de technicien à 35h
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à 35h
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à 35h.

Ces fermetures de postes ont été soumises à l'avis du Comité Social Territorial lors des séances du 10 octobre et du 18 novembre 2024.

VU l'avis du Comité Social Territorial lors des séances du 10 octobre et du 18 novembre 2024,
Considérant qu'il convient de fermer les anciens postes,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide** de la fermeture des postes ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2025;
- fixe** la liste des emplois à la commune conformément au tableau joint à la présente;
- charge** M le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
acte,

le 16 DEC. 2024

